

Commune de Saint Julien de l'Escap

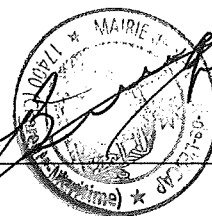
Annexes sanitaires

POS	<i>Prescrit</i>	<i>Arrêté</i>	<i>Publié</i>	<i>Approuvé</i>
ELABORATION	12/01/84	07/03/85	19/10/85	28/08/86
REVISION	18/06/92			13/03/95
PLU				
REVISION (POS/PLU)	01/07/02	20/01/2006	—	11/05/07
REVISION				
MODIFICATION				

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
11...mai.....2007, approuvant le dossier PLU.

Le Maire,

Jean-Louis POUSSICQUET



ARCHITECTURE & PAYSAGES

URBANhymns

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT

tel : 05 46 91 46 05 - fax : 0546914112

uh@orange.fr

Pays des
VALS DE SAINTONGE

55, rue Michel Texier

17413 St Jean d'Angely

tel : 05 46 33 24 77 - fax 05 46 33 29 32

info@valsdesaintonge.org

EAU POTABLE

Le territoire communal de Saint Julien de l'Escap est desservi en eau potable par un réseau collectif sous pression. Seule la cité du « Château Gaillard » est alimentée par une ressource privée.

On recense 1 captage d'alimentation en eau potable sur la commune au lieu-dit les Fontaines et 3 autour :

- le captage de « Bois de Vervant » au Nord sur la commune de Poursay-Garnaud
- le captage d'Aumagne au Sud-Est
- le captage d'Authon-Ebéon

L'exploitation du réseau a été confiée à la RESE.

La structure générale du réseau d'eau potable apparaît compatible avec le zonage proposé.

ASSAINISSEMENT

La commune de Saint-Julien de l'Escap dispose d'un réseau d'assainissement collectif sur le bourg qui s'étend le long de la R.D 950 et de la R.D 939 jusqu'à desservir les dernières extensions du bourg au Nord Est et au Sud. La station d'épuration se situe au Sud du Bourg au lieu dit « le Clos ». Cette station de type « lit bactérien » a été mise en service en 1990 et a une capacité de 1000équivalents habitants.

Les constructions récentes en dehors de ce secteur sont dans l'obligation de mettre en place des modes d'assainissement autonomes concordant avec les capacités du sol à l'épuration.

La commune s'est dotée d'un plan de zonage d'assainissement en même temps que le PLU. L'objectif était de garantir la cohérence de ces deux documents. L'enquête publique a eu lieu simultanément avec celle du PLU.

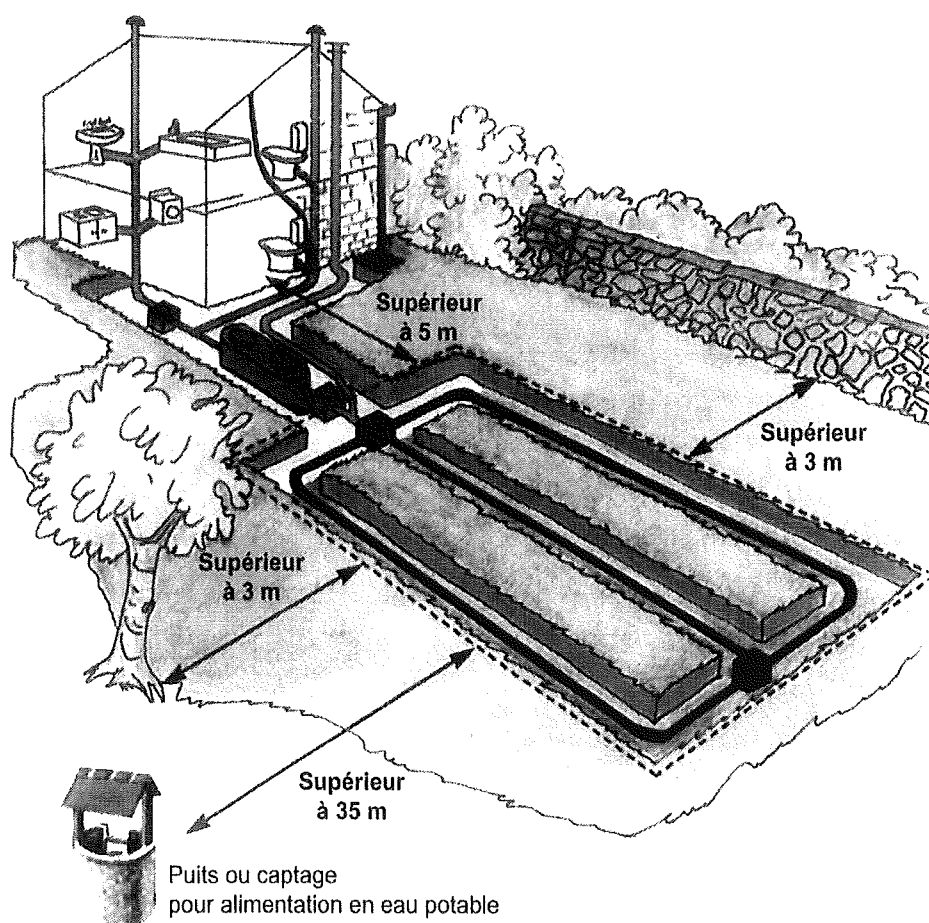
L'objet de cette étude de zonage est de délimiter les secteurs du territoire de la commune devant relever d'un assainissement collectif de ceux où le traitement des eaux sera assuré par un dispositif d'assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur.

L'assainissement collectif est retenu pour le bourg ainsi que pour la Grande Clie.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : CONSEILS TECHNIQUES

■ Schéma général :

Le dispositif d'assainissement individuel doit être installé de façon à respecter quelques distances réglementaires (rappelées sur ce schéma récapitulatif).



■ L'installation d'un assainissement repose sur 3 principes :

- ❶ LE PRÉTRAITEMENT
- ❷ LA VENTILATION
- ❸ LE TRAITEMENT

❶ LE PRÉTRAITEMENT

■ LA FOSSE TOUTES EAUX

La fosse toutes eaux est un élément essentiel et obligatoire dans le dispositif d'assainissement individuel : elle reçoit toutes les eaux usées domestiques, **eaux vannes (WC)** + les **eaux ménagères** (salles de bain, cuisine...)

La fosse toutes eaux permet un prétraitement des effluents par des phénomènes de :

- décantation et flottation des matières solides
- liquéfaction des boues par digestion anaérobie
- un début d'épuration réalisé par les bactéries de fermentation

Dimensions :

Nombre de pièces principales	Nombre de chambres	Volume minimal (m³)
jusqu'à 5	jusqu'à 3	3
6	4	4
7	5	5

+ 1 m³/chambre supplémentaire

Entretien : Vidange minimum **tous les 4 ans** pour éviter le colmatage du dispositif aval d'épandage.

■ BAC DÉGRAISSEUR

Le **bac dégraisseur** est un élément **facultatif** : il n'est préconisé que dans le cas où la sortie des eaux usées domestiques se situe à plus de 15 m de la fosse toutes eaux.

Dans ce cas le bac dégraisseur s'installe le plus près possible de l'habitation en amont de la fosse.

Il est destiné à assurer un dégraissage et un dessablage **des eaux ménagères uniquement**.

Dimensions :

	Volume minimal (litre)
Eaux de cuisines seules	200
Eaux ménagères	500

Entretien : **Vérification régulière** (environ tous les 4 mois) - Vidange totale du dispositif lors de la vidange de la fosse toutes eaux ou si nécessaire.

■ PRÉFILTRE

Le **préfiltre** est également un élément **facultatif mais conseillé** du système d'assainissement autonome : il assure la protection de l'épandage en arrêtant les matières en suspension.

Ce dispositif peut être intégré directement à la fosse ou placé en amont du traitement des effluents par le sol.

Dimensions :

	Volume minimal (litre)
Pour T1 et T2	200
Au-delà	500

Entretien : **Vérification régulière** (environ tous les 6 mois) et nettoyage au jet lors des vidanges de la fosse toutes eaux ou si nécessaire.

② LA VENTILATION

■ Deux systèmes sont prévus :

- La ventilation primaire : ENTRÉE D'AIR est assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée en ventilation dans son diamètre, jusqu'à l'air libre.

- La ventilation de la fosse toutes eaux : EXTRACTION DES GAZ. Le prétraitement des effluents dans la fosse produit des gaz de fermentation qui doivent être évacués par un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien. La canalisation doit être prolongée suffisamment haut au-dessus de la toiture (faîtage).

Le piquage est réalisé par une canalisation de diamètre 100 mm, en sortie de fosse, sur le préfiltre ou avant épandage.

Remarque : La ventilation primaire doit être distincte de la ventilation de la fosse toutes eaux.

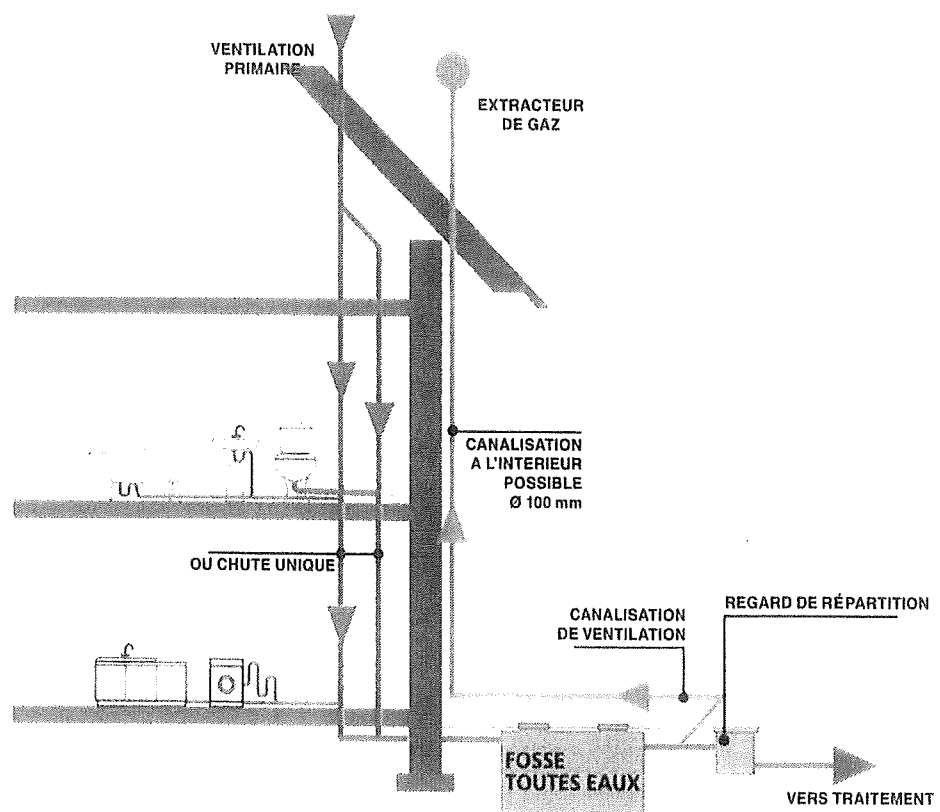


SCHÉMA DE PRINCIPE DE VENTILATION

③ LE TRAITEMENT

■ IL S'AGIT D'ASSURER L'ÉPURATION DES EFFLUENTS TRAITÉS PAR LA FOSSE.

Le dispositif de traitement permet :

- La dispersion des effluents
- L'épuration des eaux par les bactéries du sol
- La rétention des germes pathogènes

L'épuration est réalisée par le sol en place ou reconstitué.

■ COMMENT CHOISIR SON DISPOSITIF DE TRAITEMENT ?

• Aidez-vous de la **carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel** élaborée dans le cadre de l'étude de zonage d'assainissement réalisée sur votre commune, lorsque celle-ci existe. (*consultez ce document en Mairie*)

- Ou tentez d'évaluer la perméabilité de votre sol en fonction de sa nature.

Sols sableux à peu argileux
Sols fissurés

— SOLS PERMÉABLES

Sols argileux — SOLS IMPERMÉABLES

Plusieurs dispositifs sont susceptibles de correspondre à votre type de terrain.

□ SOLS PERMÉABLES

Épandage à faible profondeur **FICHE 1**

Épandage sur sol reconstitué **FICHE 2**

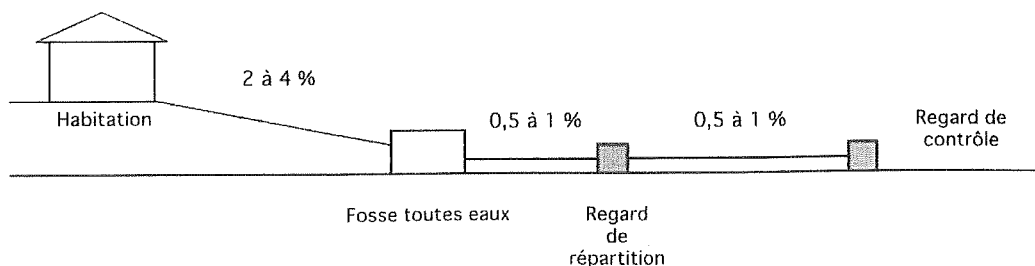
Épandage sur sol reconstitué surélevé **FICHE 3**

□ SOLS IMPERMÉABLES

Épandage sur sol reconstitué drainé **FICHE 4**

Ces fiches vous aideront à déterminer la filière adéquate.

■ CERTAINES PENTES SERONT À RESPECTER POUR L'INSTALLATION DE VOTRE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT.



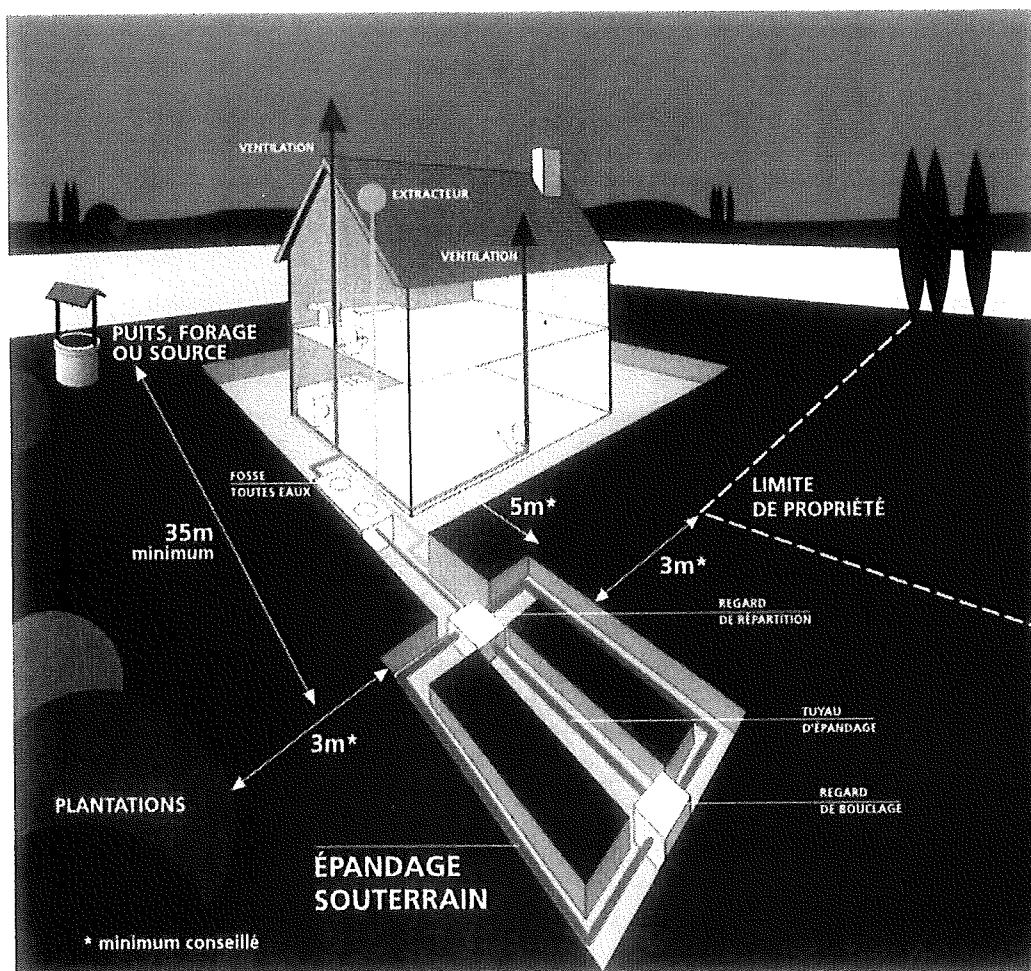
ÉPANDAGE SOUTERRAIN A FAIBLE PROFONDEUR

Le type de sol adapté est épais, majoritairement limoneux (les calcaires durs se trouvent à plus de 1 m de profondeur).

• TRANCHÉES FILTRANTES •

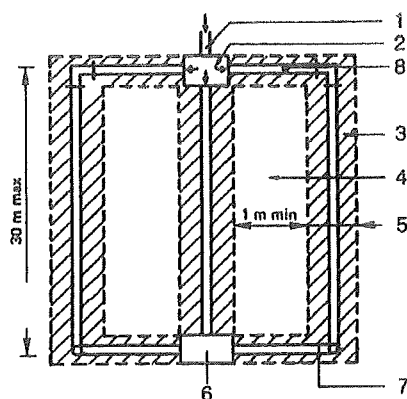
DIMENSIONS :

Perméabilité	Tranchées filtrantes	Lit d'épandage
<i>Sol peu perméable</i>	Longueur de tranchées	Surface
	20 à 30 m/chambre	20 m ² /chambre
<i>Sol perméable</i>	15 m/chambre	20 m ² /chambre



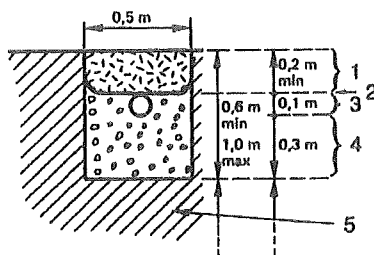
TRANCHÉES D'INFILTRATION

a) Vue de dessus



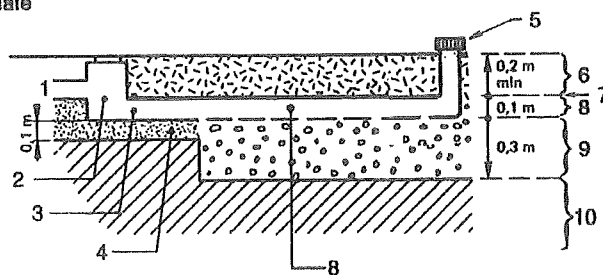
- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 1 Arrivée des eaux prétraitées | 5 0,5 m min |
| 2 Regard de répartition | 6 «Té» ou regard de bouclage |
| 3 Tranchée d'infiltration | 7 Bouclage de l'épandage |
| 4 Terrain naturel | 8 Tuyau plein sur 1 m |

b) Coupe transversale d'une tranchée



- | | |
|--|----------------|
| 1 Terre végétale | 4 Gravier |
| 2 Géotextile | 5 Sol en place |
| 3 Tuyau d'épandage avec orifices dirigés vers le bas | |

c) Coupe longitudinale



- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| 1 Arrivée des eaux prétraitées | 6 Terre végétale |
| 2 Regard de répartition | 7 Géotextile |
| 3 Tuyau plein de répartition | 8 Tuyau d'épandage |
| 4 Lit de sable | 9 Gravier |
| 5 «Té» ou regard de bouclage | 10 Sol en place |

ÉPANDAGE SUR SOL RECONSTITUÉ

Les calcaires fissurés se trouvent à plus ou moins 1 m sous la surface du sol.

• FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINÉ •

Les effluents doivent être filtrés à travers un sol reconstitué sableux destiné à épurer les eaux avant infiltration dans le sol en place.

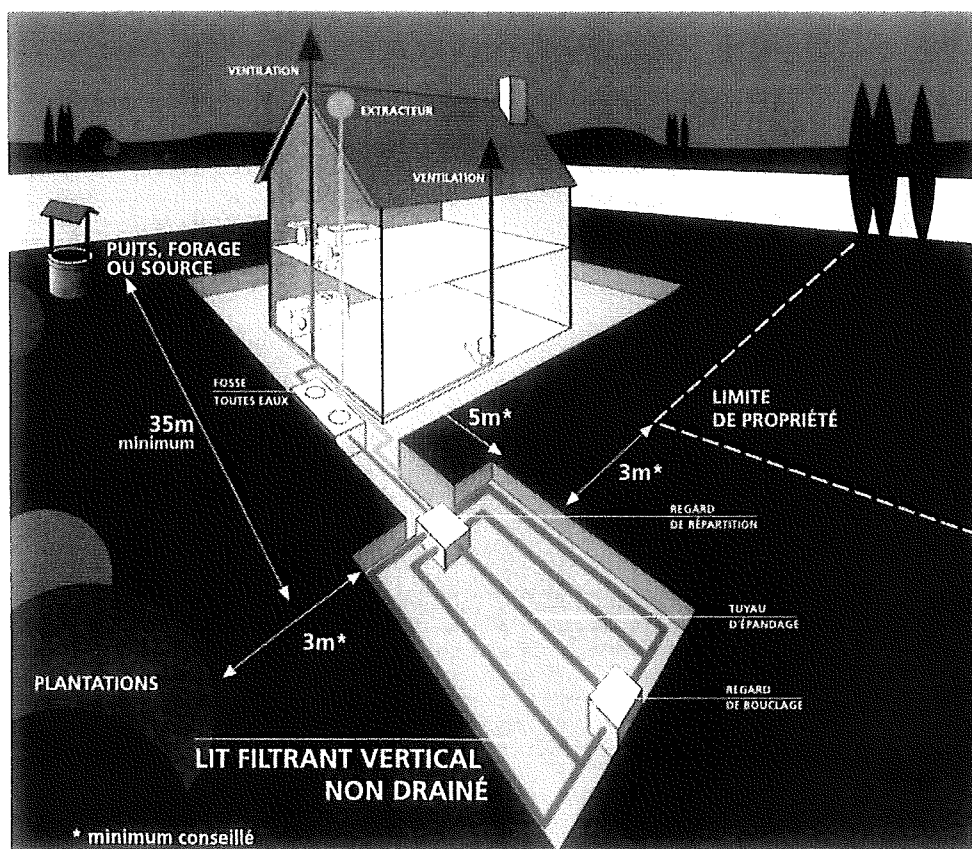
N.B : Le sable doit être de nature strictement siliceuse.

DIMENSIONS :

Nombre de pièces principales	Nombre de chambres	Surface (m ²)
4	2	20
5	3	25

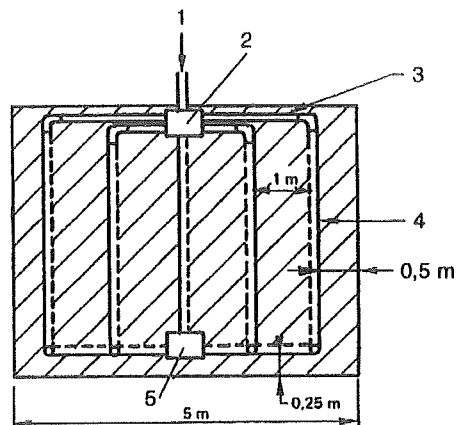
+ 5 m²/chambre supplémentaire

- Largeur du filtre à sable vertical : 5 m
- Longueur minimale : 4 m



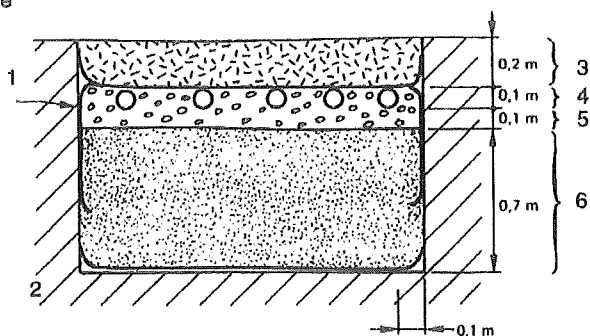
FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINÉ

a) Vue du dessus



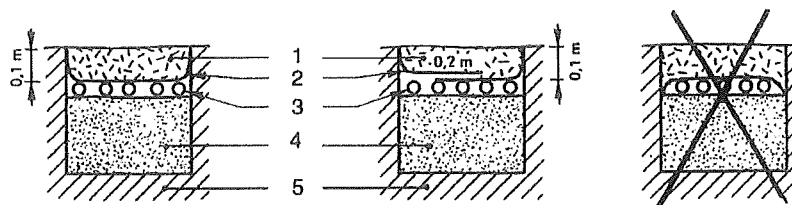
- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 1 Arrivée des eaux prétraitées | 4 Tuyau d'épandage |
| 2 Regard de répartition | 5 «Té» ou regard de bouclage |
| 3 Tuyau plein | |

b) Coupe transversale



- | | |
|-----------------------------|--|
| 1 Film imperméable éventuel | 4 Tuyau d'épandage avec orifices dirigés vers le bas |
| 2 Sol naturel perméable | 5 Graviers |
| 3 Terre végétale | 6 Sable lavé siliceux |

c) Pose du géotextile



- | | |
|--|-----------------------|
| 1 Terre végétale | 4 Sable lavé siliceux |
| 2 Géotextile | 5 Sol en place |
| 3 Tuyau d'épandage avec orifices dirigés vers le bas | |

ÉPANDAGE SUR SOL RECONSTITUÉ SURÉLEVÉ

Présence d'une nappe d'eau temporaire ou permanente à faible profondeur.

• TERTRE D'INFILTRATION •

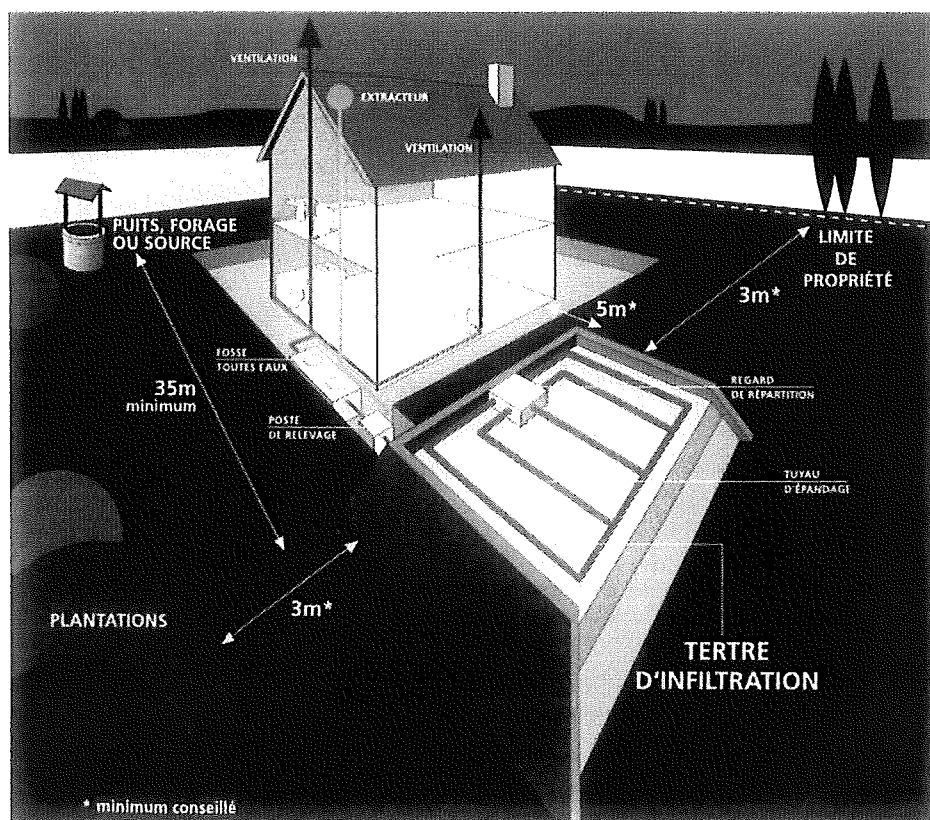
Les effluents doivent être filtrés à travers un sol reconstitué sableux destiné à épurer les eaux avant infiltration dans la nappe.

Cette filière hors sol peut nécessiter un relevage des effluents si l'habitation n'est pas surélevée ou s'il n'y a pas de pente.

N.B : Le sable doit être de nature strictement siliceuse. Dispositif utile comme palliatif pour les réhabilitations en zone inondable. Il faut néanmoins s'assurer de la perméabilité du sol à la base du tertre.

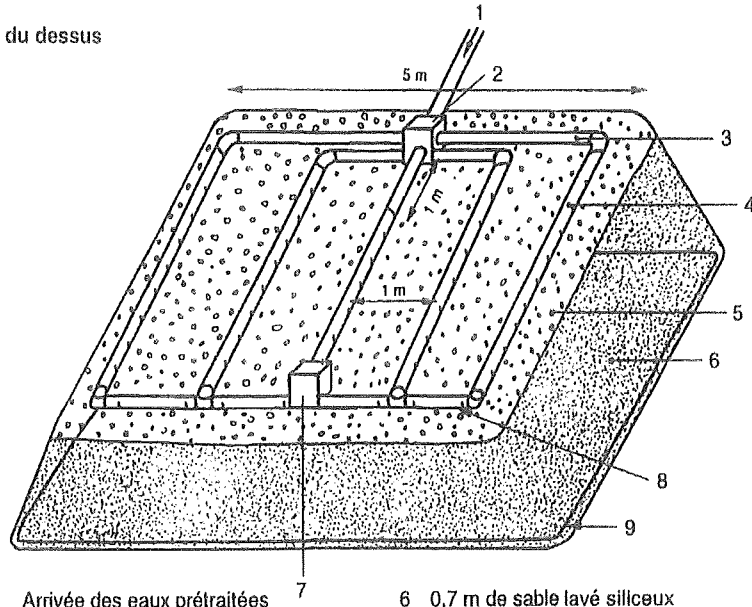
DIMENSIONS :

Nombre de pièces principales	Nombre de chambres	Surface minimale au sommet du tertre (en m ²)	Surface minimale à la base du tertre (en m ²)	
			Sol peu perméable	Sol perméable
4	2	20	60	40
5	3	25	90	60
+1	+1	+5	+30	+20



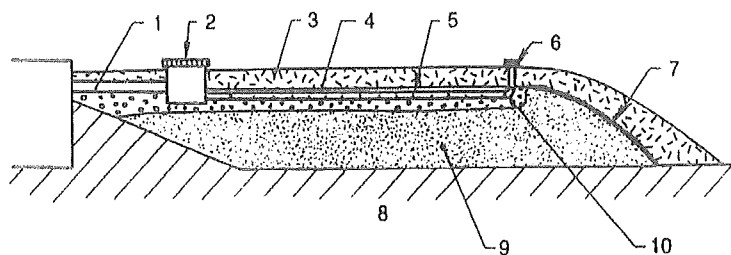
TERTRE D'INFILTRATION

a) Vue du dessus



- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1 Arrivée des eaux prétraitées | 6 0,7 m de sable lavé siliceux |
| 2 Regard de répartition | 7 «Té» ou regard de bouclage |
| 3 Tuyau plein | 8 Tuyau d'épandage en bouclage |
| 4 Tuyau d'épandage | 9 Géotextile «anticontaminant» |
| 5 0,1 m de gravier | |

b) Coupe transversale (Tertre en terrain en pente)



- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1 Arrivée des eaux prétraitées | 6 «Té» ou regard de bouclage |
| 2 Regard de répartition | 7 Géotextile «anticontaminant» |
| 3 Terre végétale | 8 Sol |
| 4 Géotextile | 9 0,7 m de sable lavé siliceux |
| 5 Tuyau d'épandage | 10 0,1 m de gravier |

ÉPANDAGE SUR SOL RECONSTITUÉ DRAINÉ

Le sol en place ne peut pas évacuer les eaux usées traitées, en raison de sa nature principalement imperméable.

• FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINÉ •

L'épuration se fait à travers un horizon sableux, puis les eaux sont récupérées pour être rejetées dans un exutoire superficiel : fossé, réseau pluvial, ruisseau...

N.B : Le sable doit être de nature strictement siliceuse.

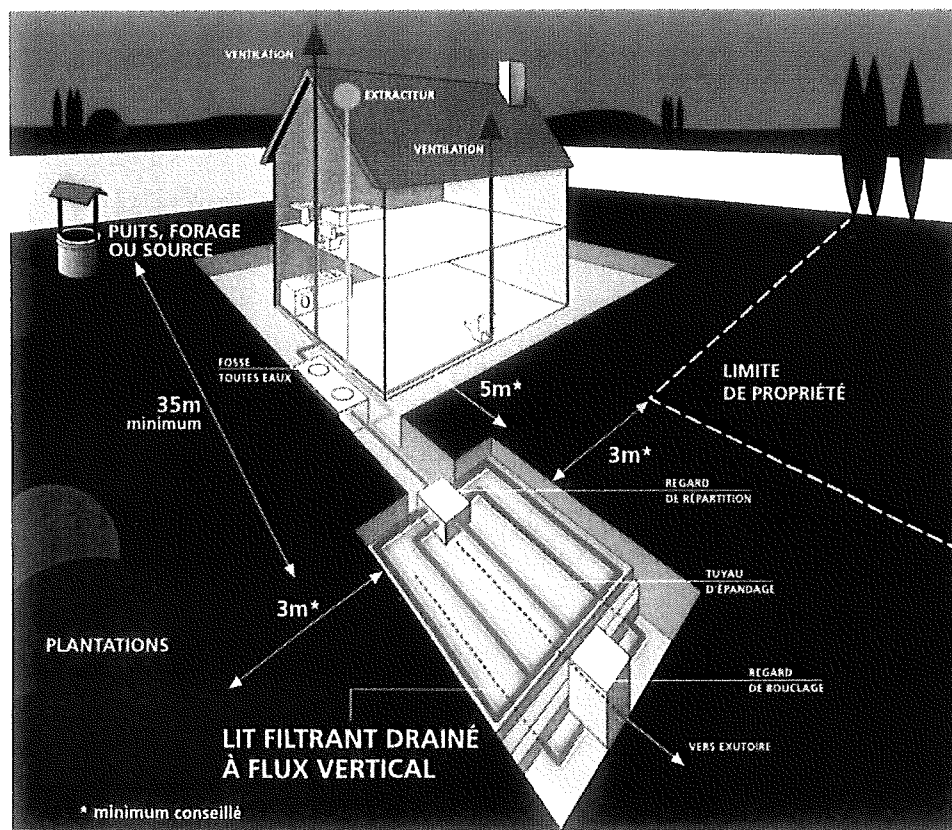
DIMENSIONS :

Nombre de pièces principales	Nombre de chambres	Surface (m ²)
4	2	20
5	3	25

+ 5 m²/chambre supplémentaire

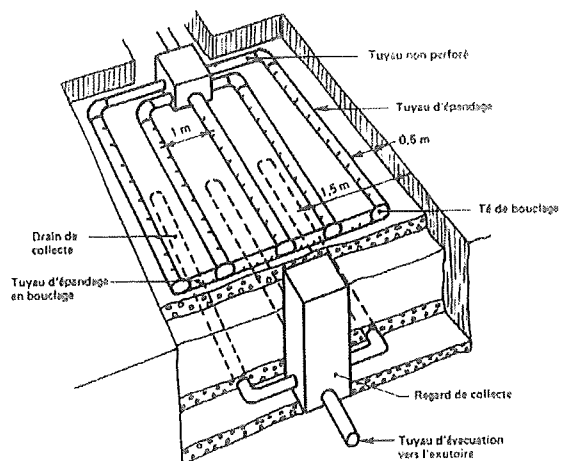
• Largeur du filtre à sable vertical : 5 m

• Longueur minimale : 4 m

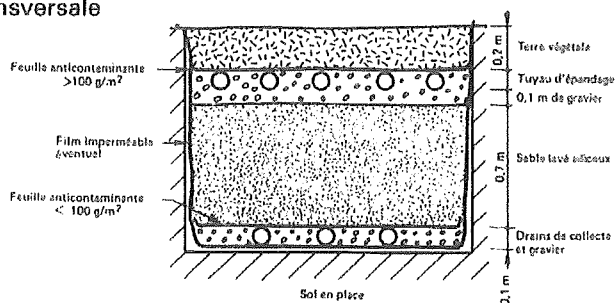


FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINÉ

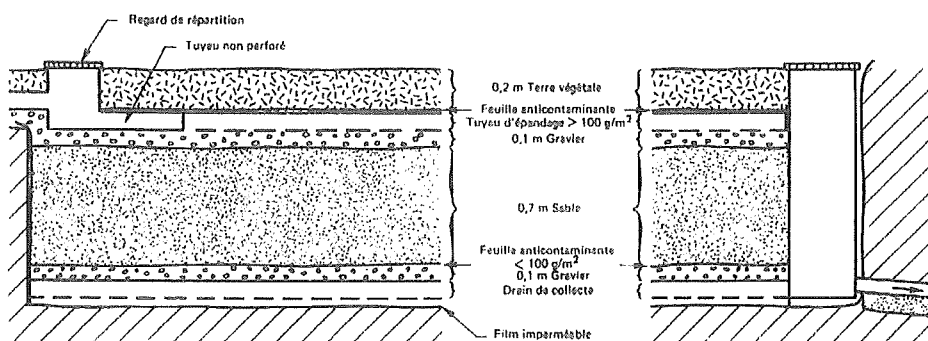
a) Vue du dessus



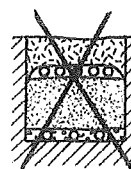
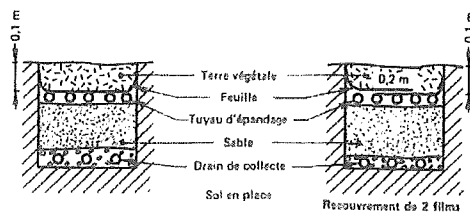
b) Coupe transversale



c) Coupe longitudinale



d) Pose du géotextile



D'après la norme AFNOR (référence DTU 64.1)

ÉPANDAGE SUR SOL RECONSTITUÉ DRAINÉ

Le sol en place ne peut pas évacuer les eaux usées traitées, en raison de sa nature principalement imperméable.

• FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ •

L'épuration se fait à travers un horizon sableux, puis les eaux sont récupérées pour être rejetées dans un exutoire superficiel : fossé, réseau pluvial, ruisseau...

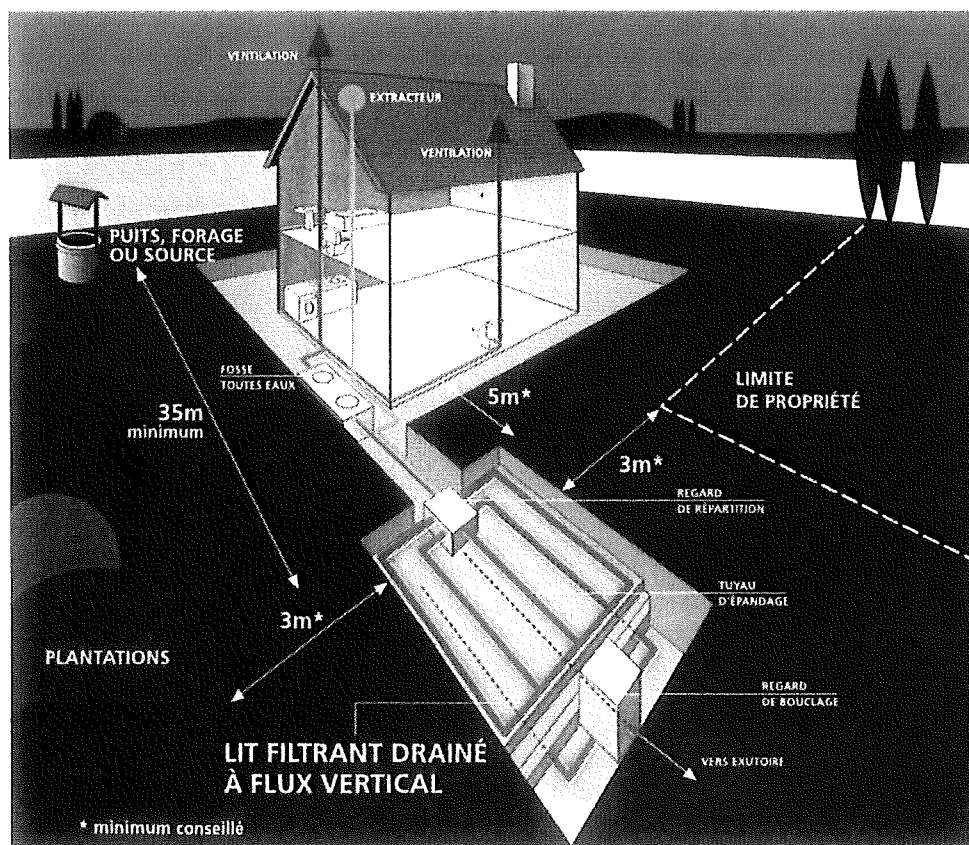
N.B : Le sable doit être de nature strictement siliceuse.

DIMENSIONS :

Nombre de pièces principales	Nombre de chambres	Surface (m ²)
4	2	20
5	3	25

+ 5 m²/chambre supplémentaire

- Largeur du filtre à sable vertical : 5 m
- Longueur minimale : 4 m



LES ORDURES MENAGERES

La collecte est effectuée une fois par semaine par le SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé.

Il existe plusieurs déchetteries sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Jean d'Angely. La principale est celle de Saint-Jean d'Angély (Fontorbe).

Des minis déchetteries sont situées sur les communes suivantes :

- Asnières la Giraud
- Mazeray
- Antezant La Chapelle

Saint-Julien de l'Escap accueille une de ces minis déchetteries à l'Est du bourg (du coté du site les Pierrières). Elle est ouverte tous les après midi de 14h à 17h sauf le mercredi et le dimanche.

Les matériaux acceptés dans cette dernière sont : les métaux, le tout venant et les déchets incinérables dans une benne commune, les gravats, les cartons, les déchets verts...

LES RISQUES D'EXPOSITION AU BRUIT

La commune de Saint Julien de l'Escap est soumise aux dispositions de l'arrêté Préfectoral du 17 septembre 1999 portant classement à l'égard du bruit des infrastructures routières interurbaines en Charente Maritime.

Nom de l'infrastructure	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
RD 939 : PR début 28+850 du panneau d'entrée ouest du lieu dit « Petit Cabaret » PR fin 29+700. 250 m à l'Est du panneau d'entrée du lieu dit « Château Gaillard »	3	100 m